

Lancement de l'animation du DOCOB

Sites Natura 2000

« Haute vallée de la Seugne »

N° ZSC FR5402008

Le 05 mars 2019



Natura 2000, une volonté de préserver la biodiversité sur les territoires

Une démarche qui s'appuie sur la mise en œuvre de 2 directives européennes fondatrices :

- **la Directive « Oiseaux » de 1979 :**

=> délimitation de Zones de Protection Spéciales (ZPS) d'importance pour les oiseaux (reproduction, hivernage, halte migratoire)

- **la Directive « Habitats Faune Flore » de 1992 :**

=> délimitation de Zones de protection Spéciales (ZSC) caractérisées par la présence d'habitats et d'espèces dits « d'intérêt communautaire » (en danger de disparition, rares, vulnérables, endémiques, aire de répartition réduite)

ZPS et ZSC s'organisent en un réseau écologique européen

Natura 2000, un réseau cohérent de sites écologiques européens

Objectif des directives :

Maintenir ou restaurer dans un **état de conservation favorable** les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, où l'on pourra mesurer :

- *une aire de répartition naturelle stable ou en extension*
- *une dynamique de population positive*
- *des conditions favorables à long terme à leur maintien*

Natura 2000 en Charente-Maritime

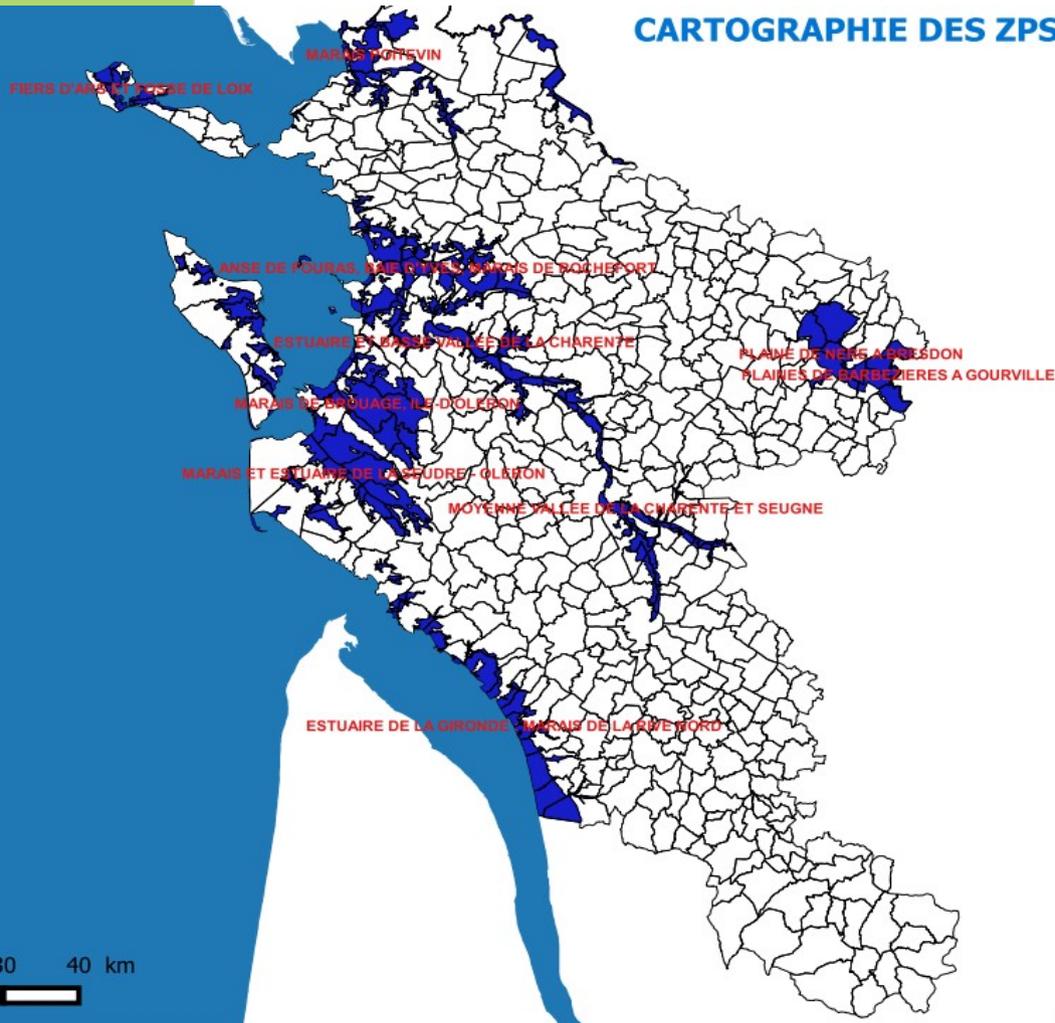
- **43 sites** ZPS/ZSC (sur 88 de l'ex-Région PC)
- **110 000 ha** « terrestres » soit 16% de la surface du département
- Un vaste réseau marin : **300 000 ha** dans les eaux territoriales sur 4 sites (Pertuis charentais, Plateau de Rochebonne, Estuaire de la Gironde, Panache de la Gironde)

	France	Ex-Région PC	Charente-Maritime
ZPS	384	26	12
Surf terrestre	4,3 M	246 138	82 237
Surf eaux territoriales	3,4 M	275 761	275 761
ZSC	1 369	62	31
Surf terrestre	4,6 M	175 101	101 094
Surf eaux territoriales	2,7 M	299 426	299 426
Surf terrestre N2000	6,9 M	333 647	110 474
Surf eaux territoriales N2000	4,1 M	299 502	299 502

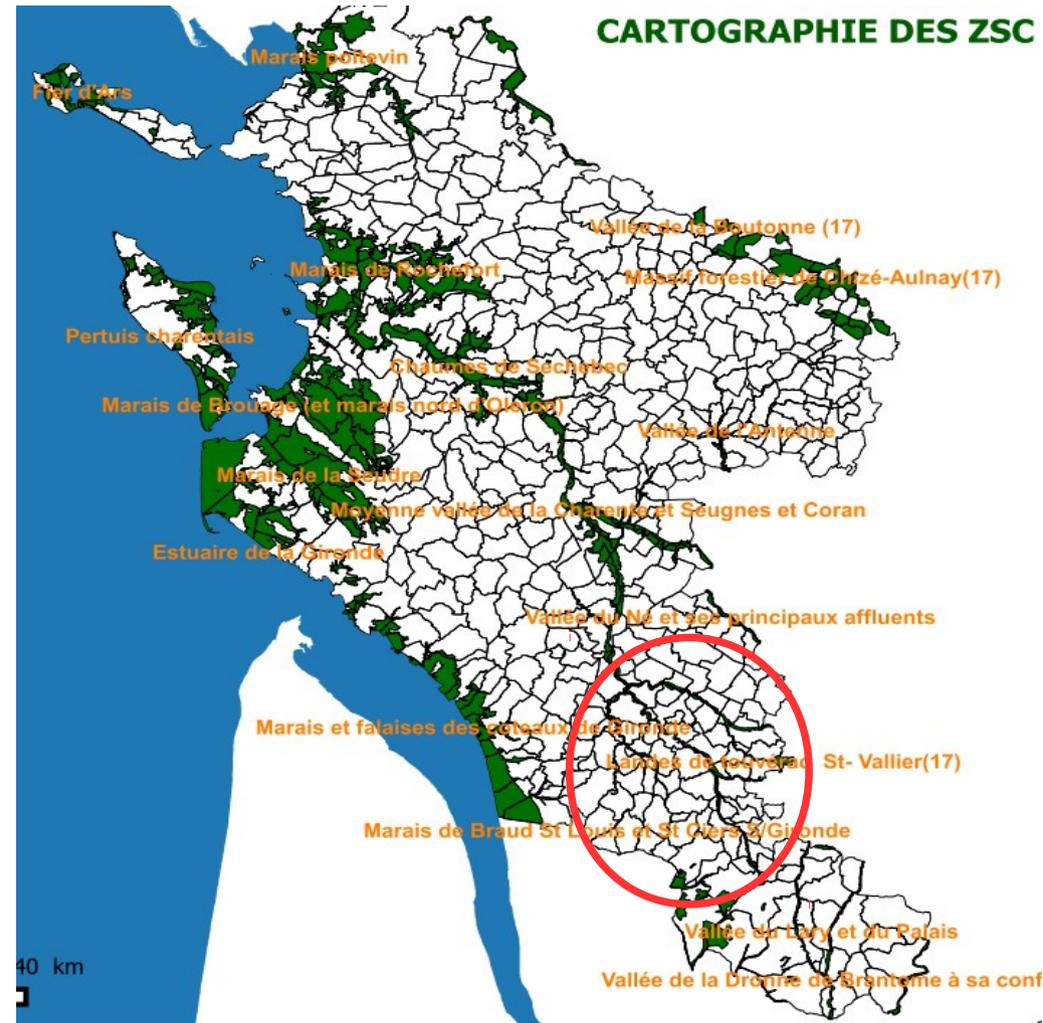
Sources : MNHN

Natura 2000 en Charente-Maritime

CARTOGRAPHIE DES ZPS



CARTOGRAPHIE DES ZSC



ZSC « Haute vallée de la Seugne » en amont de Pons et affluents

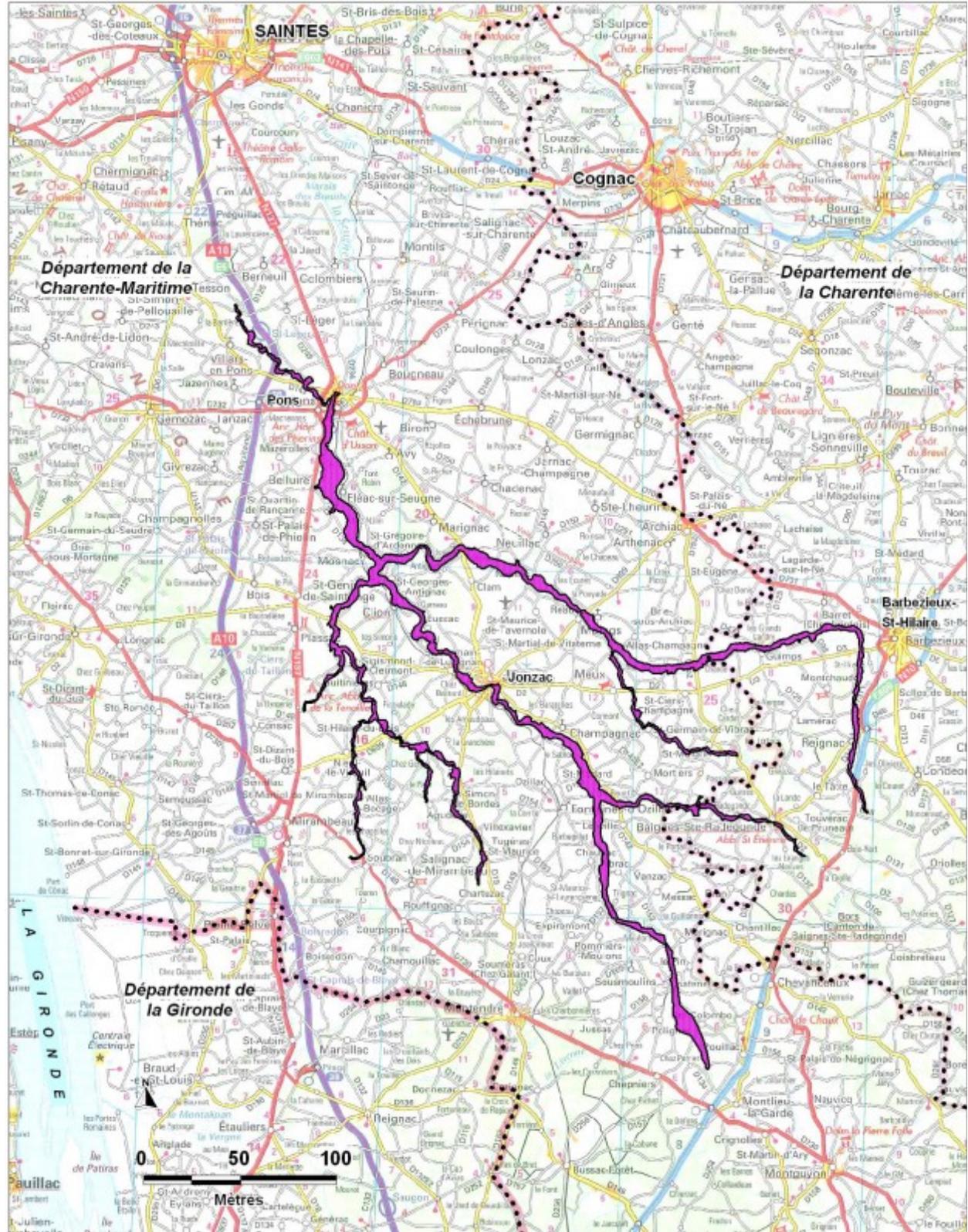
Site désigné par arrêté ministériel du 27 mai 2009

4 342 ha dont 86 % en Charente-Maritime

67 communes :
- 58 en Charente-Maritime
- 9 en Charente

41 000 habitants en 2007

Bassin versant de la Seugne
= 90 000 ha



ZSC « Haute vallée de la Seugne » en amont de Pons et affluents

Extrait du Docob : « *Il s'agit pour l'essentiel de cours d'eau lents à nombreux méandres et ramifications isolant des îlots boisés peu accessibles à l'homme et bordés de forêts alluviales bien développées* »

Quelques éléments du diagnostic écologique :

- 14 habitats d'intérêt communautaires sur 850 ha (dont 650 ha d'aulnaies/frênaies d'intérêt prioritaire)
- Pas d'espèce végétale inscrite dans la directive Habitats mais 6 espèces protégées (dont l'Orchis élevé)
- 56 espèces animales inscrites dans la directive Habitats dont 36 prioritaires (vision et loutre d'europe, rosalie des alpes, cistude...)

Enjeu majeur : réussir à conserver les habitats et les espèces ayant justifiés la désignation du site dans un contexte de dégradation de la qualité de l'eau et de sa quantité

Répondre à l'objectif des directives

1ère étape : rédiger un Document d'objectifs (Docob)

*Il s'agit d'un programme opérationnel d'actions visant à tendre vers le **bon état de conservation** des habitats et des espèces d'intérêt communautaire*

Document approuvé en COPIL en 2013

2ème étape : désigner une structure animatrice pour mettre en œuvre le Docob

Consultations des collectivités membres du COPIL

Autorité administrative

Répondre à l'objectif des directives

Missions de la structure animatrice

1/ Communiquer, sensibiliser et animer la démarche Natura

- Rencontrer les acteurs locaux et les usagers du site
- Organiser des expositions, des sorties grand public et en milieu scolaire
- Etre présent dans les médias (internet, journaux locaux...)
- Editer des lettres d'information

Répondre à l'objectif des directives

Missions de la structure animatrice

2/ Déployer les outils du Docob

- Proposer des contrats et des chartes Natura 2000
- Accompagner les porteurs de projet pour éviter et réduire les incidences sur la biodiversité
- Intégrer les enjeux Natura 2000 dans les politiques publiques

Répondre à l'objectif des directives

Missions de la structure animatrice

3/ Assurer le suivi du site

- Actualiser le document de gestion
- Proposer des mesures d'amélioration des actions
- Réaliser ou suivre les inventaires scientifiques
- Participer à l'évaluation de l'état de conservation du site

Répondre à l'objectif des directives

Missions de la structure animatrice

4/ Rendre compte des actions et résultats

- Organiser les COPIL
- Elaborer les bilans annuels et triennal
- Echanger avec les services de l'État

Répondre à l'objectif des directives

Rôle de la DDTM

=> un accompagnement financier, administratif et réglementaire :

- Proposition d'une convention-cadre d'animation + Cahier des charges ;
- Financement de la mission d'animation (80 % Etat/Feader) ;
- Mise à disposition des outils et de documents de cadrage régionaux ;
- Veille, assistance juridique et réglementaire sur l'ensemble des thèmes liés aux enjeux Natura 2000 ;
- Suivi de la mission dans le cadre d'un dialogue permanent avec la structure animatrice (point d'avancement, formulation de préconisations, difficultés rencontrées....)

Merci de de votre attention